

La commission culture-loisirs vous propose :

«Une Soirée Théâtre-Comédie»

Le Samedi 23 mai 2026
19h00

ASSOCIATION SPORTIVE
CULTURELLE
ET D'ENTRAIDE
DU MORBIHAN

SIEGE SOCIAL
1 allée du Général Le Troadec
B.P. 520
56019 Vannes Cedex
Téléphone
02.56.63.72.38

Au théâtre à L'Ouest
8, rue du Levenant - 56400 AURAY

«Mariage & Embrouilles & Amuse-gueules»



C'est le grand jour pour Stella, elle s'apprête à se marier avec l'amour de sa vie, et pour l'occasion, elle est bien décidée à réunir ses deux parents, récemment divorcés à la même table, convaincue qu'ils peuvent bien faire l'effort, de s'entendre quelques heures pour le jour le plus important de sa vie. Nicole et Jean-François, eux, ne sont pas forcément du même avis, et encore moins d'humeur à se retrouver autour d'une coupe de champagne. La soirée risque d'être agitée : les retrouvailles de Nicole et Jean-François, c'est prendre le risque de craquer une allumette à côté d'une mèche d'un gigantesque feu d'artifice. Par l'auteur de «De Gaulle est de retour », la comédie à succès depuis 10 ans. Avec la compagnie FT Production, retrouvez les acteurs de la comédie "Le Prénom" ou encore "Le dîner de cons".

Durée : 1h20

Placement libre

Tarif Unique de 13,00€ par personne

Pour de plus amples renseignements, merci de contacter: Valérie Renaudineau

02 56 63 72 38

valerie.renaudineau@developpement.durable.gouv.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION
«Soirée Théâtre-Comédie»
Le Samedi 23 Mai 2026 à 19h00
à retourner accompagné du règlement
à Valérie RENAUDINEAU (permanence ASCE 56)
1 allée du Général Le Troadec- BP 520 - 56019 Vannes cedex
avant le 4 Mai 2026

Adhérent-e ASCE 56.	
NOM & Prénom	Service / unité
N° carte ASCE <i>obligatoire</i>	N° téléphone personnel
N° portable (<i>obligatoire</i>)	<i>Courriel personnel, obligatoire pour l'envoi des e-billets</i>
Nom – Prénom des Ayants-Droits (conjoint-e et enfant-s jusqu'à 25 ans- inscrits sur la carte)	
• 13,00 €* X personne adulte ou enfant	
TOTAL : €	
<i>* L'ASCE 56 participe à 50 % pour cette activité ; le prix indiqué tient compte de cette prise en charge.</i>	
Possibilité de régler en chèques vacances Spectacle réservé aux adhérent-es et leur-s ayant-droit-s (conjoint-e et /ou enfant-s)	